



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique forestière

Question écrite n° 30804

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir de la filière forêt-bois. Le rapport réalisé par Jean-Louis Bianco « La forêt, une chance pour la France » souligne le poids considérable de cette filière et la grande insuffisance des moyens financiers consacrés par la France. En effet, en France, le budget forestier représente moins de 1 % du budget de l'agriculture. Le Fonds forestier national, instrument essentiel de la politique forestière, a perdu une grande partie de ses ressources au début des années 90, et même si les crédits relatifs à la forêt ont augmenté pour 1999, la situation du Fonds forestier reste encore préoccupante. Il est temps aujourd'hui de lui donner les moyens d'une politique ambitieuse. C'est pourquoi elle lui demande de se prononcer sur les dispositions que compte prendre le Gouvernement à ce sujet et les arbitrages qui ont été pris en faveur de la filière forêt-bois.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a posé la question de l'avenir de la filière forêt-bois et des dispositions que le Gouvernement entend prendre à ce sujet. Ainsi qu'elle le souligne, le rapport de M. Jean-Louis Bianco « La forêt, une chance pour la France » consacre le poids considérable de cette filière et la nécessité de la doter de moyens financiers plus ambitieux. Le ministère de l'agriculture et de la pêche a pleinement validé les orientations proposées par le rapport de M. Bianco et défini leur mise en oeuvre par le recours à trois outils : une stratégie forestière nationale, une réforme des financements et une loi d'orientation et de modernisation forestière. La stratégie forestière nationale entend mettre en place les conditions d'une gestion durable des forêts et d'une compétitivité accrue des entreprises françaises de la filière forêt-bois. Les enjeux internes de cette stratégie consistent à mieux gérer les interfaces entre chaque maillon de la filière, à dégager des gains de productivité et à structurer une interprofession forte. Les enjeux externes de cette stratégie consistent, pour leur part, à écouter davantage les demandes de la société pour mieux construire une offre adéquate, à organiser la négociation entre offreurs et demandeurs de services pour entrer dans une dynamique de contractualisation, notamment dans les domaines des attentes environnementales et sociales. Afin d'appuyer la volonté manifestée par les différentes fédérations professionnelles concernées de renforcer leurs efforts conjoints pour répondre aux objectifs de la stratégie forestière nationale, le Gouvernement a décidé de réformer les financements forestiers. La suppression de la taxe forestière et de la taxe sur le défrichement qui alimentaient le Fonds forestier national (FFN) s'accompagne de la suppression du compte spécial du Trésor et de la prise en charge intégrale par le budget de l'Etat des dépenses assumées jusqu'ici par le FFN. Par ailleurs, le projet de loi de finances 2000 a prévu un abondement supplémentaire de l'ordre de 200 millions de francs au profit de la filière-bois. Au total, l'effort budgétaire consenti par l'Etat pour cette filière se monte donc à près de 530 millions de francs. Une autre partie des efforts financiers souhaités par le rapport de M. Bianco sera fournie à hauteur de 200 à 250 millions de francs en moyenne sur sept ans par le volet forestier du plan national de développement rural, en application du règlement communautaire sur le développement rural. Enfin, la loi d'orientation et de modernisation forestière qui sera prochainement soumise au Parlement sera l'occasion de moderniser les textes, de dessiner clairement les orientations de la filière, et d'affirmer une cohérence de l'approche des

pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30804

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1999, page 3218

Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7108